

Décision n° 26-2024-01

Objet : **Demande de financement auprès de la Région
pour la création d'une station bus rue Abbé
Gibert**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 26° ;
Vu La délibération du 12 novembre 2024 déléguant au Maire ou son représentant le soin de déposer des demandes de financement ;
Vu Le dispositif de subventionnement de la Région Bretagne dans le cadre d'aménagements d'arrêts de car du réseau BreizhGo ;

Considérant Le besoin rue Abbé Gibert de disposer pour les usagers d'un abri bus.

DECIDE

- ARTICLE 1 :** De demander le subventionnement de la Région Bretagne pour la réalisation d'une station de bus rue Abbé Gibert.
- ARTICLE 2 :** Le projet consiste en l'installation d'une station de bus dont le montant des travaux est estimé à 8 000 € ttc reprise de voirie incluse.
Il s'inscrit dans une volonté d'intermodalité afin de permettre aux divers usagers (piétons, cyclistes, automobilistes) d'emprunter un transport collectif car BreizhGo.
- ARTICLE 3 :** La Ville s'engage à financer 30% des travaux et signer les actes nécessaires avec la Région pour un financement de cette dernière à hauteur de 70%.
- ARTICLE 4 :** La présente décision prend effet à compter de sa publication sur le site internet municipal.
Le Directeur général des services municipaux est chargé de s'assurer de son caractère exécutoire.

Rostrenen, le 15/11/2024

Le Maire,
Guillaume ROBIC

